



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_075
COMITE DE JUMELAGE WARMOND – DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :36
Pouvoir(s) : 7
Votants :43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-François, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à Mme Morgane PHILIPPOT,
Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia a donné pouvoir à Mme Christelle BURON,
M. BODIN Christophe a donné pouvoir à Mme Céline BEAUVILLAIN,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme Marie-Laure TEMPLÉ,
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme Marine CIMIER,
M. POTIER Timéo a donné pouvoir à m ; Tony BRIAND,
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à M. Georges GILBERT,

Secrétaire de séance :

M. François AUBRY

DELIBERATION N°DCM2026_075
Comité de jumelage Warmond – Désignation de représentants

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le comité de jumelage de Warmond a pour but de favoriser les relations entre les habitants de la commune de Champigné avec ceux de la Ville de Warmond située au Pays-Bas.

Une convention de partenariat entre ce comité de jumelage et la commune des Hauts-d'Anjou établit les responsabilités respectives de chaque parties, ces activités et les modalités financières de ce partenariat.

Conformément à leurs statuts, le Maire de la commune ainsi que 3 représentants du Conseil Municipal sont membres de droit du comité de jumelage Warmond. Après demande de l'association, il est proposé de désigner 3 représentants du Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du comité de jumelage de Warmond,

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal,
Considérant les candidatures de Rodolphe BORDRON, Christelle BURON et Annie RIVENEAU pour représenter la commune au sein de cette association,
Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Il est proposé au Conseil Municipal :

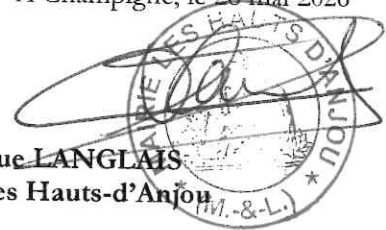
- De désigner les élus suivants comme membres de droit du comité de jumelage de Warmond :
 - Véronique LANGLAIS, Maire de la commune
 - Rodolphe BORDRON,
 - Christelle BURON,
 - Annie RIVENEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 28 mai 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 mai 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 mai 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.